





Comptes consolidés



GROUPE

Siraga

*COMPTES SEMESTRIELS
CONSOLIDES RESUMES
AU 30 SEPTEMBRE 2012*

PREPARES EN CONFORMITE
AVEC LES NORMES IFRS

1. Compte de résultat consolidé semestriel	p.80
2. Etat du résultat global	p.81
3. Bilan au 30 septembre 2012	p.82
4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés semestriels	p.83
5. Tableau des flux de trésorerie consolidés du premier semestre	p.84

Note 1	Référentiel comptable
Note 2	Principes et méthodes
Note 3	Périmètre de consolidation
Note 4	Faits majeurs de la période
Note 5	Information sectorielle
Note 6	Produits des activités ordinaires
Note 7	Autres produits et charges opérationnels
Note 8	Impôts
Note 9	Résultat par action
Note 10	Capitaux propres et réserves
Note 11	Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 12	Provisions
Note 13	Passifs éventuels
Note 14	Transactions avec les parties liées
Note 15	Engagements hors bilan
Note 16	Correction sur les comptes 2011/2012
Note 17	Événements postérieurs à la clôture

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL

En milliers d'euros	Notes	30/09/2012	30/09/2011
Ventes de biens		12 923	17 927
Prestations de services		93	564
Autres produits de l'activité		189	11
Produits des activités ordinaires	6	13 205	18 502
Achats consommés		-6 992	-8 588
Charges de personnel		-4 462	-3 713
Charges externes		-4 682	-4 121
Impôts et taxes		-200	-227
Dotations aux amortissements		-217	-198
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		-133	-459
Autres produits et charges d'exploitation		-75	-82
Résultat opérationnel courant		-3 556	1 114
Autres produits et charges opérationnels	7	-19	-504
Résultat opérationnel		-3 575	610
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	1
Coût de l'endettement financier brut		-161	-132
Coût de l'endettement net		-161	-131
Autres produits et charges financiers		-51	-29
Impôts sur le résultat	8	9	-131
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		0	-1
Résultat des activités poursuivies		-3 778	318
Résultat net		-3 778	318
Dont attribuable au Groupe :			
Résultat des activités poursuivies		-3 765	253
Résultat consolidé - part du groupe		-3 765	253
Dont attribuable aux intérêts non contrôlant :			
Résultat des activités poursuivies		-13	65
Résultat consolidé - part des intérêts non contrôlant		-13	65
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		-4,92	0,33
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)		-4,92	0,33



2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Résultat net de l'exercice	-3 778	318
Ecart de conversion	25	-62
Réévaluation des instruments de couverture de flux de trésorerie	27	
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les mises en équivalence	-	-
Total des autres éléments du résultat global	52	-62
Total du résultat global	-3 726	256
Dont part du Groupe	-3 713	197
Dont part Minoritaire	-13	59

3. BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2012

En milliers d'euros	Notes	30/09/2012	31/03/2012 retraité (*)
Ecart d'acquisition nets		90	172
Immobilisations incorporelles		2 547	2 627
Immobilisations corporelles		756	849
Actifs financiers non courants		143	81
Impôts différés actif	8	124	90
Total des actifs non courants		3 660	3 819
Stocks		2 544	2 488
Clients		12 115	14 439
Autres débiteurs		3 054	2 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 973	2 687
Total des actifs courants		19 686	22 536
TOTAL DE L'ACTIF		23 346	26 355
Capitaux propres			
Capital souscrit		3 000	3 000
Réserve légale		300	300
Autres réserves		4 280	4 239
Titres en autocontrôle		0	0
Ecart de conversion		15	-10
Résultat de l'exercice		-3 765	14
Capitaux propres part du groupe	10	3 830	7 543
Intérêts minoritaires		124	137
Total des capitaux propres consolidés		3 954	7 680
Emprunts et dettes financières	12	67	130
Avance conditionnée		300	330
Provisions pour avantages au personnel		697	523
Autres provisions non courantes		43	43
Impôts différés passif	8	289	283
Total des passifs non courants		1 396	1 309
Emprunts et dettes financières	12	6 125	5 367
Autres provisions courantes		281	134
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		11 589	11 753
Dettes fiscales IS		1	112
Total des passifs courants		17 996	17 366
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		23 346	26 355

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

Le capital est composé de 766 022 actions de 3,75€ de valeur nominale.

En milliers d'euros	Capital social	Titres en autocontrôle	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Capitaux propres
SITUATION AU 1^{ER} AVRIL 2011	3 000		4 609	7 609	157	7 766
Total du résultat global			-122	-122	38	-84
Dividendes versés					-2	-2
Autres variations			56	56	-56	
SITUATION AU 31 MARS 2012 RETRAITÉ	3 000		4 543	7 543	137	7 680
SITUATION AU 1^{ER} AVRIL 2012	3 000		4 543	7 543	137	7 680
Total du résultat global			-3 713	-3 713	-13	-3 726
Dividendes versés						
Autres variations						
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2012	3 000		830	3 830	124	3 954



5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat de la période	-3 778	318
Ajustements pour :		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	0	1
Amortissements et Provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	587	1 026
Coût de l'endettement financier net	161	131
Plus et moins-values de cession Immo Corp & Incorp	0	0
Résultat des activités cédées	0	0
Charges d'impôt	-9	131
Autres produits et charges calculés		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT VARIATION DU BFR ET DES PROVISIONS	-3 039	1 607
Variation du BFR liée à l'activité	1 740	-2 979
Variation du BFR liée aux créances apportées en garantie	482	-484
Impôts payés	-322	-214
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	-1 139	-2 070
Acquisitions d'immobilisations	-100	-270
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-100	-270
Remboursements d'emprunts	-65	-70
Intérêts nets payés	-160	-127
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires	0	-2
Encaissements provenant d'emprunts	550	
Flux liés aux opérations de financements garantis	-482	1 338
Autres flux liés aux opérations de financement	-30	75
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-187	1 214
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-1 426	-1 126
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DES ACTIVITÉS CÉDÉS	0	0
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	211	-606
Effet de la variation du taux de change	-1	-19
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-1 216	-1 751
Détail de la trésorerie de clôture :	30/09/2012	30/09/2011
Disponibilités	1 973	2 447
Valeurs mobilières de placement	0	0
Crédit de préfinancement	-2 400	-4 194
Découverts bancaires	-789	-4
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-1 216	-1 751

Note 1. Référentiel comptable

Siraga est une entreprise de droit français domiciliée en France.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Siraga pour les six mois écoulés au 30 septembre 2012 comprennent Siraga et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont disponibles sur demande au siège social de Siraga situé au Z.I. Les Hervaux – BP 14 – 36 500 Buzançais ou sur www.siraga.com.

Note 2. Principes et méthodes

2-A Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés publiés au 31 mars 2012.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 31 décembre 2012.

2-B Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en milliers d'euros.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012 à l'exception des dispositions suivantes :

- la charge d'impôt du groupe est estimée en fonction du taux effectif d'impôt estimé pour la clôture annuelle au 31 mars 2012,
- le groupe ne procède à aucun test de dépréciation sur les immobilisations à durée de vie indéfinie dans la mesure où aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours du semestre.

Les principes comptables et les modalités de calcul adoptés pour établir les comptes consolidés au 30 septembre 2012 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 31 mars 2012.

Evolution du référentiel comptable par rapport à l'exercice précédent :

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ne sont pas affectés significativement par l'entrée en vigueur des normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées d'application obligatoire le 1^{er} avril 2012 dans l'Union Européenne :

- Amendement à IFRS 7 : informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers



2-C Estimations

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du Groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012.

2-D Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La notion d'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage des droits de vote compris entre 20 et 50%.

Les titres des filiales non significatives sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont inscrits en capitaux propres.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Note 3. Périmètre de consolidation

Filiales

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous.

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga S.A.	36500 Buzançais (France)	381619519	100,00	100,00
Siraga do Brasil	Sao Paulo (Brésil)		99,23	99,23
Siraga Engineering	6041 Gosselies (Belgique)		70,00	70,00
Siraga Algérie	Alger (Algérie)		97,50	97,35
Iberingas	Barcelone (Espagne)		100,00	100,00
Siraga East Africa Limited	Nairobi (Kenya)		80,00	80,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga India	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

Représentant une part contributive peu significative dans les comptes consolidés du Groupe et ayant un exercice décalé, la filiale Siraga India a été consolidée par mise en équivalence.

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Située en Malaisie, cette société n'est détenue qu'à hauteur de 10 % par la SA Siraga et n'est donc pas intégrée dans le périmètre de consolidation en l'absence d'influence notable.

Note 4. Faits majeurs de la période

Filiale Siraga East Africa

Création de la filiale Siraga East Africa à Nairobi au Kenya en juin 2012. Son premier contrat d'Engineering a été conclu avec la société Addax-Oryx.

Filiale Siraga Do Brasil

La filiale Brésilienne SIRAGA DO BRASIL ne contribue qu'à hauteur de 237 k€ au chiffre d'affaires du Groupe pour le 1^{er} semestre (en comparaison à 4 570 k€ pour la même période sur l'exercice 2011/2012). Cette dernière engagée dans la finalisation de chantiers a connu un affaiblissement de ses prises de commandes et n'a pas pu en outre conclure un marché de 6,5 M€ avec un client historique du fait de la concurrence exacerbée à laquelle elle est soumise.

Obtention d'un permis de construire

Dans le cadre du développement de l'activité des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz, Siraga SA a obtenu un permis de construire afin de bâtir un atelier dédié à cette activité.

Réception par les Mines Algériennes du chantier Naftal Bejaia

Les essais de sécurité ont été réalisés en septembre. Ils ont été fructueux et ont été validés sans réserve. Il est à noter que l'ARH (Autorité de Régulation des Hydrocarbures) a félicité Siraga pour la qualité du système de sécurité mis en place et pour la qualité du travail réalisé.

Dépôt de brevets

Plusieurs demandes de dépôts de brevets d'invention sont actuellement en cours. Leurs rédactions, ainsi que les démarches administratives qui en découlent avec notre mandataire, le Cabinet MALEMONT, et l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), ont débutées en 2011, et se sont donc également déroulées durant le premier semestre 2012.

Parmi ces demandes, nous pouvons citer par exemple celle concernant la récupération des COV (Composés Organiques Volatiles) à l'emplissage des bouteilles de gaz, cette invention permettant à la fois de diminuer la pollution dans l'air, mais également de réduire le gaspillage de gaz. Cette demande est en cours d'étude et de recherche à l'INPI, afin d'en déterminer le caractère inventif vis-à-vis de l'état de l'art actuel.

Un autre exemple concerne le brevet de l'admission de 2800 bouteilles/heure, qui a été validé pour la France, et pour lequel une extension de validité pour le Brésil et l'Inde est en cours de demande.

Quelques enveloppes SOLEAU ont également été déposées, ou prolongées (une enveloppe SOLEAU est valable 5 ans, cette durée est prolongeable de 5 ans supplémentaires moyennant finance). La dernière en date concerne la protection d'un principe de détection de bouteilles de gaz dans nos distributeurs automatiques par l'intermédiaire de pesons. Cette enveloppe SOLEAU va certainement donner lieu au dépôt d'une demande de brevet d'invention dans les jours à venir.

Note 5. Information sectorielle

Le Groupe reconnaît ainsi 2 secteurs géographiques :

- La France
- Autres Etranger

Les cessions inter secteurs se font aux conditions de marché.

Exercice clôturé le 30/09/2012 En milliers d'euros	France	Etranger	Eliminations	Total Activités poursuivies
Produits à des clients externes	12 869	336		13 205
Produits inter secteurs	57	678	-735	0
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	12 926	1 014	-735	13 205
Autres informations sectorielles				
Investissements	-100	0		-100

Exercice clôturé le 30/09/2011 En milliers d'euros	France	Etranger	Eliminations	Total Activités poursuivies
Produits à des clients externes	13 923	4 579		18 502
Produits inter secteurs	667	1 393	-2 060	0
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	14 590	5 972	-2 060	18 502
Autres informations sectorielles				
Investissements	-263	-7		-270

Note 6. Produits des activités ordinaires

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Vente de biens	12 923	17 927
Prestation de services	93	564
Autres	189	11
Total produits des activités ordinaires	13 205	18 502

Note 7. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont non significatifs au 30/09/2012.





Note 8. Impôt

Concernant les entités étrangères du groupe, les déficits réalisés sur la période et les exercices antérieurs n'ont donné lieu à aucune activation d'impôts différés.

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	30/09/2012	31/03/2012	30/09/2012	31/03/2012	30/09/2012	31/03/2012
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles			149	147	-149	-147
Stocks	13	20			13	20
Autres actifs	118	150			118	150
Provisions :	200	150	256	267	-56	-117
dont indemnité départ à la retraite	200	150			200	150
dont autres provisions sociales						
dont autres provisions			256	267	-256	-267
AUTRES PASSIFS			91	99	-91	-99
Reports fiscaux déficitaires						
Limitation des impôts différés actifs						
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	331	320	496	513	-165	-193

La réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'imposition de la société Siraga se présente comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Résultat avant impôts	- 3 787	449
Taux d'imposition de Siraga	33,33 %	33,33 %
(Charge) / produit d'impôt théorique	1 262	-150
Incidences des :		
- Résultat des entreprises associées	0	
- Autres différences permanentes	-41	2
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	-1 159	111
- Charges d'impôt sur exercice antérieur		-79
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-27	-60
- Crédit d'impôt		
- Ecart de taux	-26	45
(Charge) / produit d'impôt effectif	9	-131



Note 9. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

Le résultat par action au 30/09/2012 ressort à -4,92 €. Le Groupe n'a pas d'instrument dilutif ou relatif : le résultat net dilué par action ressort à -4,92 €.

Note 10. Capitaux propres et réserves

10-A Détail de l'actionnariat du Groupe

Actionnaires	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
GPL Industrie	523 064	68,28	1 046 107	78,18
M. Collomb	42 248	5,51	82 753	6,18
Autres actionnaires nominatifs	16 333	2,13	24 816	1,85
Public	184 377	24,08	184 377	13,79
TOTAL	766 022	100	1 338 053	100

10-B Dividendes

Pour le semestre prenant fin au 30 septembre 2012, aucun dividende n'a été versé par le Groupe (ainsi que pour le semestre clos au 30 septembre 2011).





Note 11. Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30/09/2012	31/03/2012
Part à plus d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	60	100
Dettes liées aux contrats de location financement	7	30
TOTAL NON COURANT	67	130
Part à moins d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	614	80
Dettes liées aux contrats de location financement	48	50
Dettes sur créances apportées en garantie (Daily)	2 272	2 756
Découverts bancaires	3 190	2 477
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1	4
TOTAL COURANT	6 125	5 367
TOTAL DE L'ENDETTEMENT BRUT	6 192	5 497
Valeurs mobilières		
Disponibilités	1 973	2 687
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 973	2 687
ENDETTEMENT NET	4 219	2 810

Note 12. Provisions

12-A Provision pour avantages au personnel

En milliers d'euros	30/09/2012	31/03/2012
Indemnités de départ à la retraite	599	451
Médailles du travail	98	72
Autres		
Total	697	523

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	30/09/2012	31/03/2012
Taux d'actualisation	3,00%	4,25%
Taux moyen d'augmentation des salaires :		
- Cadres	3,0%	3,0%
- Non Cadres	3,0%	3,0%
Taux d'inflation	3%	2%
Table de mortalité	TD 99-01 & TV 99-01	TD 99-01 & TV 99-01

12-B Pénalités de retard sur marchés

Au 30 septembre 2012, SIRAGA présente un retard dans la livraison de certains chantiers, notamment en Algérie.

Retards souvent relatifs à des problèmes afférents au client dans l'obtention d'autorisations locales, à des problèmes climatiques ou à des avenants de contrat qui viennent perturber les planifications engagées.

Actuellement aucun des clients concernés n'a activé de clause contractuelle prévoyant le versement d'indemnités de retard par SIRAGA.

La Direction estime que le risque est faible du fait de la satisfaction qu'ont les clients au niveau de la prestation de la société et de la qualité des équipements.



Note 13. Passifs éventuels

Contrôle fiscal sur Siraga SA

Le contrôle fiscal de Siraga SA est terminé à l'exception du crédit d'impôt recherche qui est actuellement traité au niveau du Ministère de la Recherche. Les autres points relevés par le fisc n'ont fait l'objet que de pénalités pour un montant total de 31 k€ constatées en charge au 30 septembre 2012.

Contrôle fiscal sur l'Etablissement Stable

L'Etablissement stable en Algérie a fait l'objet d'un redressement fiscal contesté par Siraga, avec l'assistance d'un cabinet d'avocats Algérien, en date du 04 février 2011. Le montant du passif éventuel s'élève à 519 k€.

Note 14. Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par le Groupe avec ses participations non consolidées sont comprises dans les comptes consolidés. Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.

Les parties liées identifiées concernent ou sont susceptibles de concerner :

- Les entités qui ont une influence significative sur le Groupe : GPL Industrie, ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence relative, Siraga INDIA.
- Le personnel clé du groupe : les dirigeants.

14-A Créances et dettes

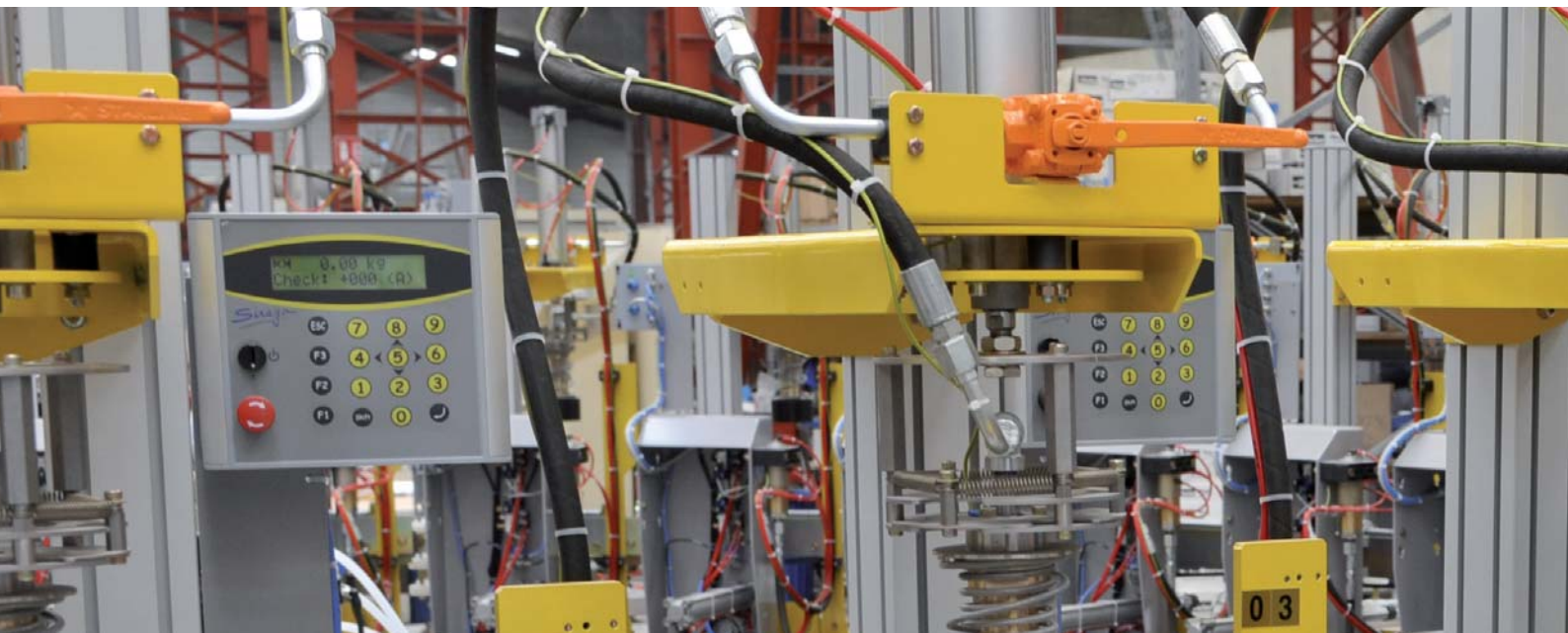
En milliers d'euros	30/09/2012	31/03/2012
Clients	170	
Comptes courants débiteurs	362	342
Fournisseurs	360	
Comptes courants créditeurs		

14-B Achats et ventes de biens et services

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Ventes		
Achats et autres charges	575	474

14-C Rémunération du personnel dirigeant du groupe

En milliers d'euros	30/09/2012	30/09/2011
Rémunération	169	165
Avantages en nature	6	6
Autres avantages (mutuelle ...)	9	9
TOTAL	184	180



Note 15. Engagements hors bilan

Engagements donnés aux clients

Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers. Le Groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

Les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	30/09/2012	31/03/2012
Avals, cautions, garanties donnés k EUR (Euro)	5 303	3 473
Avals, cautions, garanties donnés k USD (Dollar)	4 424	4 373
Avals, cautions, garanties donnés k TND (Dinar Tunisien)		
Avals, cautions, garanties donnés k DZD (Dinar Algérien)	173 144	148 288
Avals, cautions, garanties donnés k BRL (Real Brésilien)		
Avals, cautions, garanties donnés k MAD (Dirham)		
Avals, cautions, garanties donnés k CFP (Change Franc Pacifique)		
Avals, cautions, garanties donnés k EGP (Livre égyptienne)		
Avals, cautions, garanties donnés k INR (Roupie)	654	164

Autres engagements :

En milliers d'euros	30/09/2012	31/03/2012
Avals, cautions, garanties reçus		0
Clause de réserve de propriété	1 453	2 273
Coface		0
Ventes de devises à terme	444	618
Crédits documentaires import		

Contre-garantie bancaire donnée par Siraga SA à Siraga Do Brasil

Siraga Do Brasil a contracté une ligne de crédit auprès de ITAU (banque brésilienne) le solde disponible au 30 septembre 2012 est de 343 k€.

Note 16. Correction sur les comptes consolidés 2011/2012

Les comptes consolidés 2011/2012 ont été retraités afin de prendre en compte un avoir Client et une erreur sur l'avancement d'un chantier concernant la filiale Siraga Do Brasil. Le tableau ci-dessous présente le passage entre les comptes publiés et les comptes comparatifs :

En milliers d'euros	31/03/2012 publié	Correction d'erreur	31/03/2012 retraité
Total des actifs non courants	3 819	0	3 819
Total des actifs courants	22 790	-254	22 536
TOTAL DE L'ACTIF	26 609	-254	26 355
Capitaux propres part du groupe	7 961	-418	7 543
Intérêts minoritaires	140	-3	137
Total des capitaux propres consolidés	8 101	-422	7 680
Total des passifs non courants	1 309	0	1 309
Total des passifs courants	17 199	168	17 366
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	26 609	-254	26 355

Note 17. Evénements postérieurs à la clôture

Suspension de la cotation

La cotation des actions Siraga est suspendue sur Alternext Paris depuis le 28 novembre 2012 suite à la demande du Président Directeur Général.

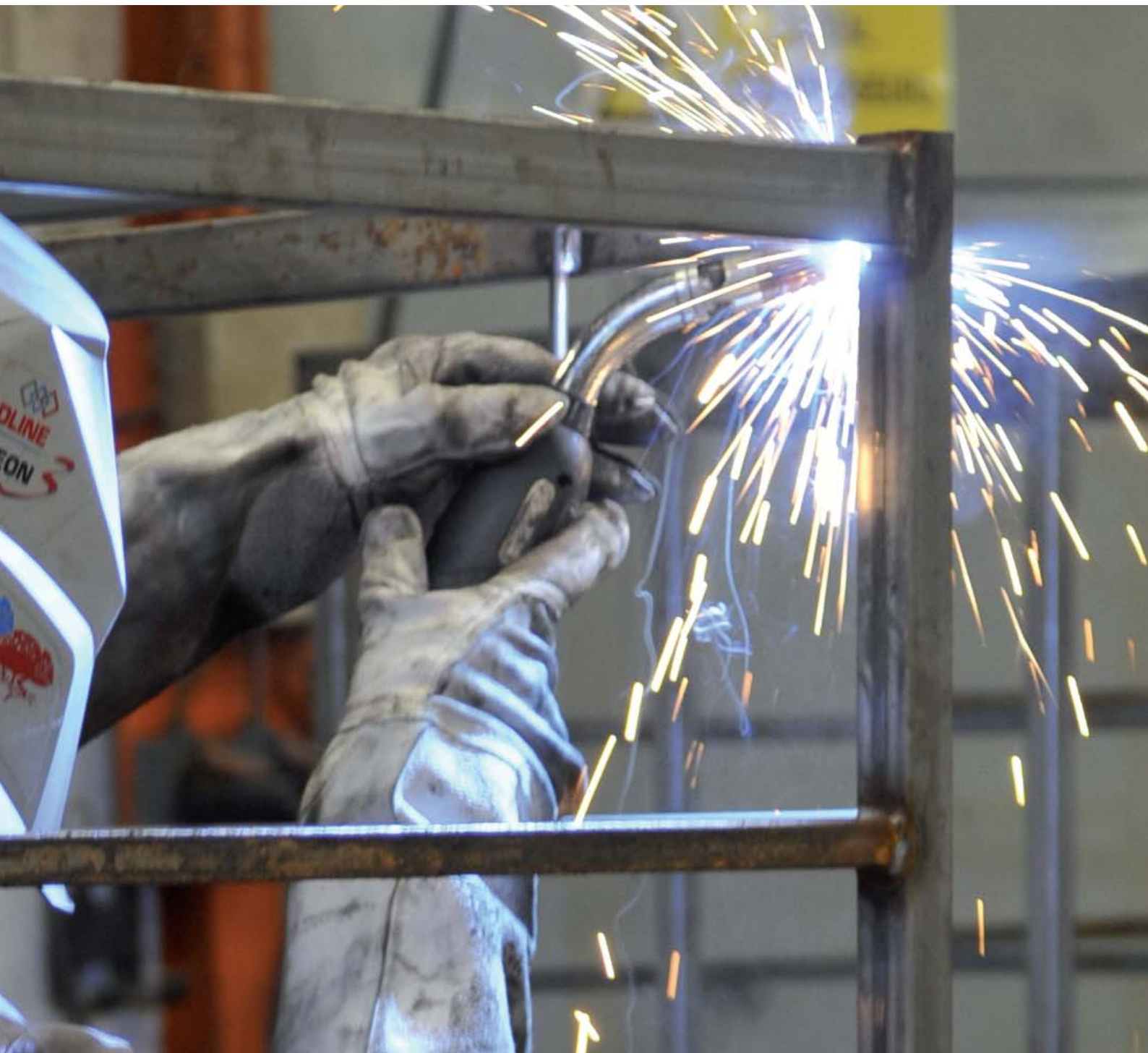
Adossement de Siraga au Groupe Al-Ayuni Investment & Contracting Company



Le Groupe indépendant Saoudien Al-Ayuni Investment & Contracting Company a conclu le 31/12/2012, auprès de M. Benoît Collomb et de sa holding GPL industrie, un accord portant sur l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de Siraga SA, représentant au total 73.84 % du capital de la société.

Ce rachat, opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2013, s'inscrit dans le cadre d'un développement permettant de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des clients en proposant une offre globale allant de la conception d'équipement à la réalisation de centres GPL clé en main.





Rapport des commissaires aux comptes

Siraga S.A.

*Société Anonyme au capital
de 3 000 000 euros*

*Z.I. LES HERVAUX
BP 14
36500 BUZANCAIS*

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

Période du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012

Atriom
14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

Présence Audit & Conseils
23/25 rue de Berri
75008 PARIS

Siraga S.A.

Siège social : Zone Industrielle "Les Hervaux" – BP 14 – 36500 Buzançais

Capital social : € 3.000.000

Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés

Comptes semestriels consolidés résumés

Du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012

Aux Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Siraga, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés du groupe Siraga relatifs à la période du 01/04/2012 au 30/09/2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés.

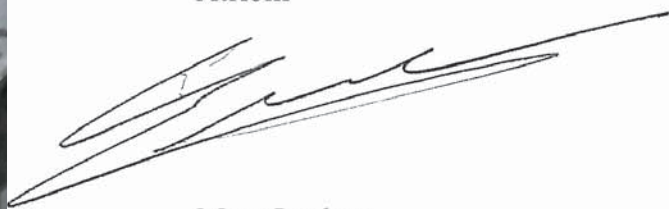
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés avec les principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans l'annexe des comptes consolidés relatif à la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du groupe Siraga au 30/09/2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Paris, le 29 janvier 2013

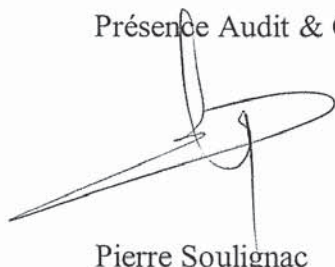
Les Commissaires aux Comptes

Atriom

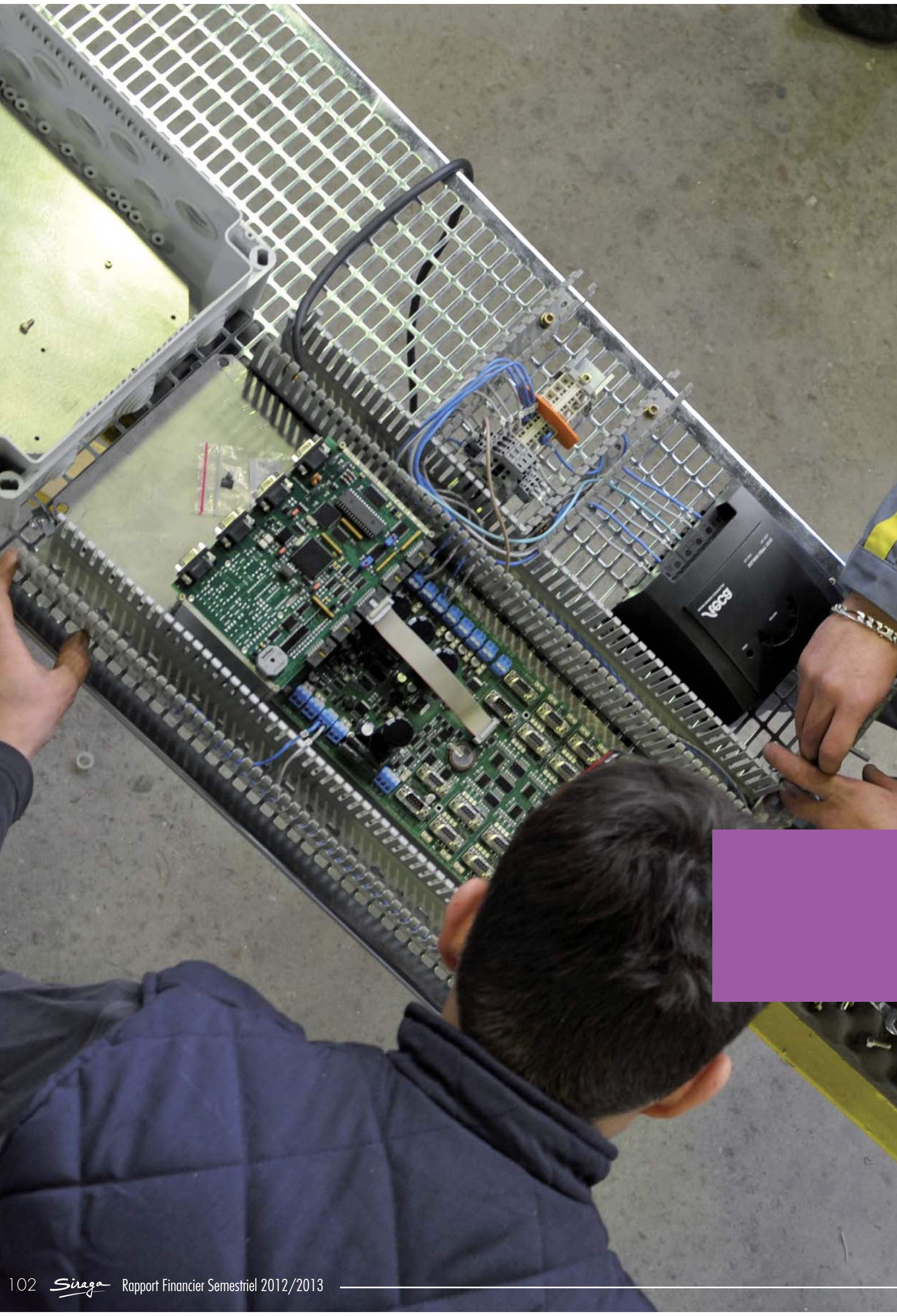


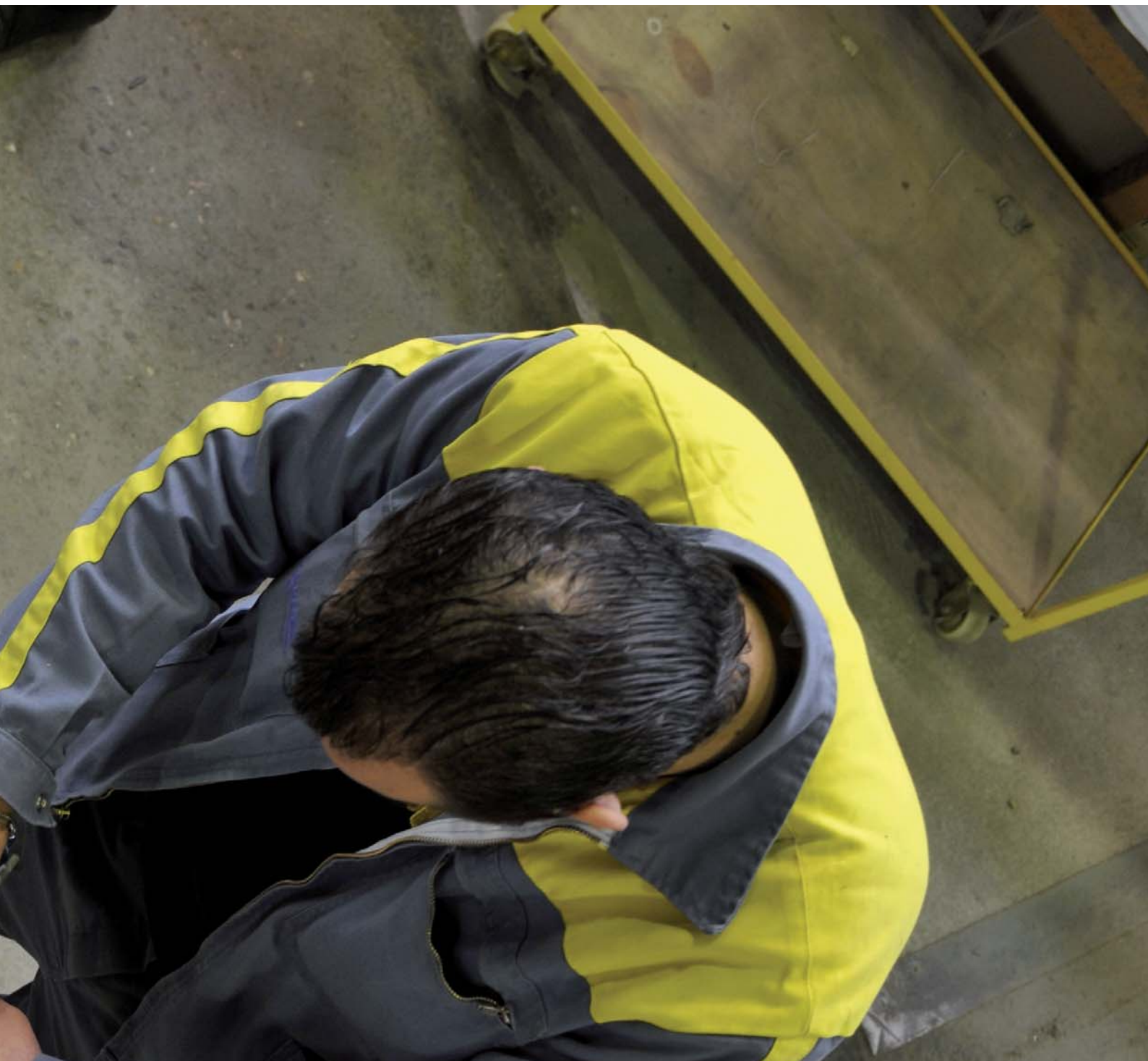
Marc Leclerc

Présence Audit & Conseils



Pierre Soullignac





Assemblée Générale





Siraga S.A.

*Société Anonyme au capital de
3 000 000 euros*

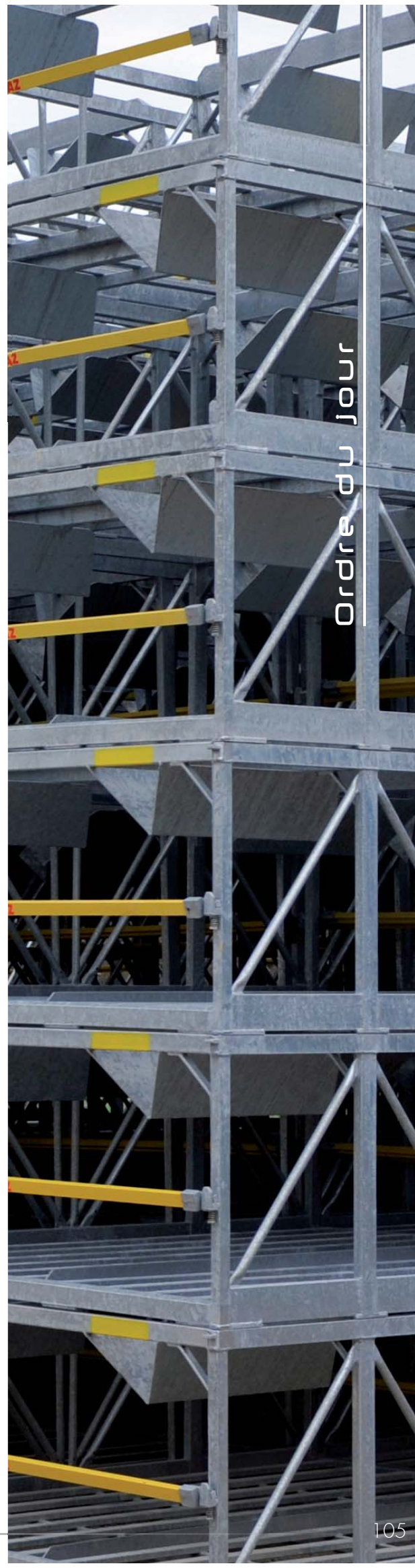
*Siège social :
Zone Industrielle Les Hervaux,
36500 Buzancais
381 619 519 R.C.S. Châteauroux*

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Siraga sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 8 février 2013 à 10h30 au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Nomination de Monsieur Abdulkareem H. Al Ayuni en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Abdulaziz S. Alhedaithy en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Walid S. Basoudan en qualité d'administrateur,
- Nomination de Monsieur Eric Batise en qualité d'administrateur,
- Pouvoirs pour formalités.





Texte des projets de résolutions

Première résolution - Nomination de Monsieur Abdulkareem H. Al Ayuni en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, **nomme** Monsieur Abdulkareem H. Al Ayuni, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Abdulkareem H. Al Ayuni a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Deuxième résolution - Nomination de Monsieur Abdulaziz S. Alhedaithy en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, **nomme** Monsieur Abdulaziz S. Alhedaithy, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.





Monsieur Abdulaziz S. Alhedaithy a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Troisième résolution - Nomination de Monsieur Walid S. Basoudan en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, **nomme** Monsieur Walid S. Basoudan, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Walid S. Basoudan a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.



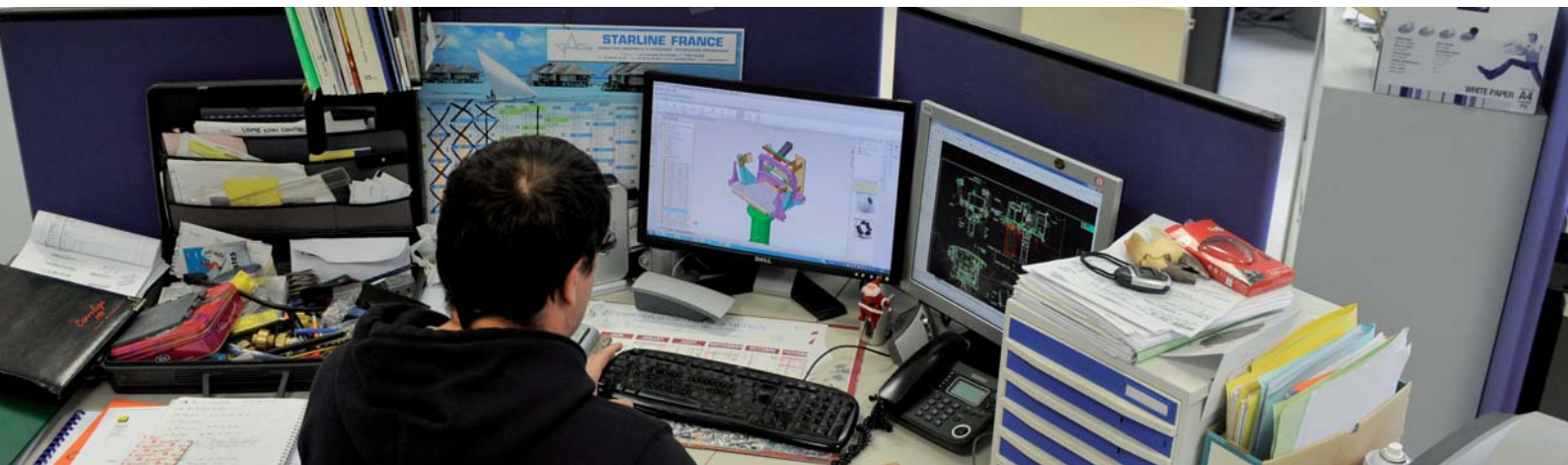
Quatrième résolution - Nomination de Monsieur Eric Batise en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, **nomme** Monsieur Eric Batise, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Eric Batise a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Cinquième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.



A- Participation à l'Assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission à l'Assemblée, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls pourront participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront :

- s'il s'agit d'actions nominatives : d'un enregistrement comptable desdites actions dans les comptes-titres nominatifs de la Société au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le mardi 5 février 2013 à zéro heure, heure de Paris,





- s'il s'agit d'actions au porteur : d'un enregistrement comptable desdites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné dans les conditions légales et réglementaires) dans les comptes-titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le mardi 5 février 2013 à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation, en annexe au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

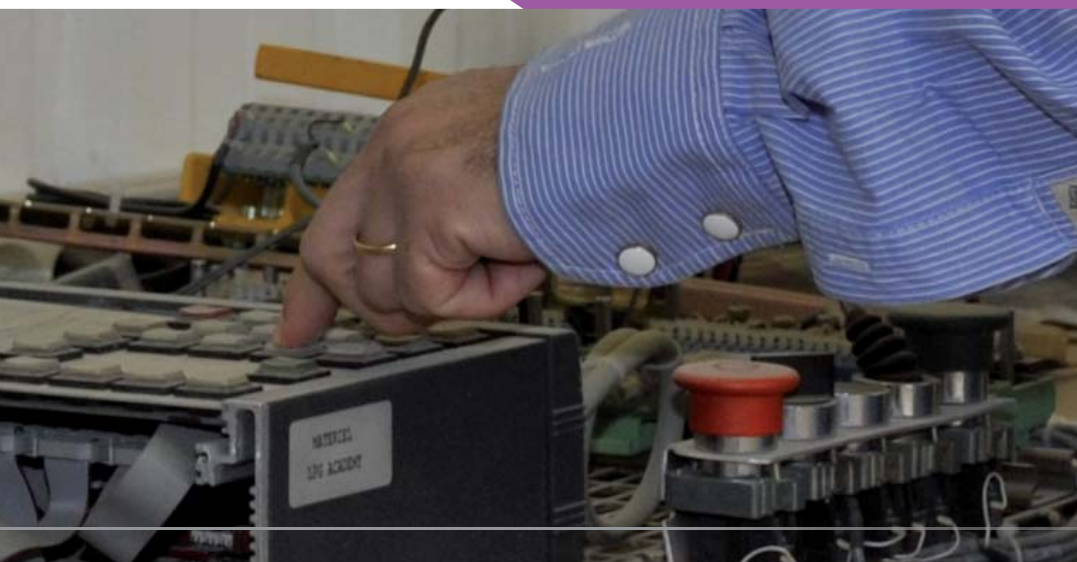
L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

- si la cession intervenait avant le mardi 5 février 2013 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société et lui transmettre les informations nécessaires,
- si la cession ou toute autre opération était réalisée après le mardi 5 février 2013 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait pas notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

Participation en personne à l'Assemblée :

Les actionnaires désirant assister personnellement à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour l'actionnaire nominatif : demander une carte d'admission au siège de la Société: ZI Les Hervaux - BP 14 - 36500 BUZANCAIS à l'attention de Amélie MARANDON ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
- Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.





Vote par correspondance ou par procuration :

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à un autre actionnaire, à leur conjoint ou leur partenaire pacsé pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation, à l'attention de Amélie MARANDON, à l'adresse suivante : ZI Les Hervaux - BP 14 - 36500 BUZANCAIS

- Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de son compte titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Toute demande de formulaire devra, pour être honorée, avoir été reçue au service des assemblées de l'établissement ci-dessus mentionné, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le jeudi 31 janvier 2013. Ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé au siège social de la Société: ZI Les Hervaux - BP 14 - 36500 BUZANCAIS

Les formulaires uniques, qu'ils soient utilisés à titre de pouvoirs ou de vote par correspondance devront être reçus par la Société: ZI Les Hervaux - BP 14 - 36500 BUZANCAIS à l'attention de Amélie MARANDON, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, pour pouvoir être pris en considération, soit au plus tard le mardi 5 février 2013.

Le formulaire de vote par correspondance pour l'Assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.



B- Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution – Dépôt de questions écrites

Demande d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolution :

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce doivent être reçues par la Société au plus tard le 25ème jour calendaire précédant l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressés plus de vingt (20) jours après la date du présent avis, conformément à l'article R. 225-73 du Code de commerce, soit au plus tard le 13 janvier 2013.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolutions doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : amelie.marandon@siraga.com.

La demande doit être accompagnée :

- du point à mettre à l'ordre du jour ainsi que de sa motivation, ou
- du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et, le cas échéant des renseignements prévus au 5° de l'Article R.225-83 du Code de commerce si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, et
- d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce susvisé.

Ces points ou ces projets de résolution sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

La société accuse réception des demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution, par lettre recommandée, dans un délai de cinq jours à compter de cette réception.

En outre, l'examen par l'Assemblée des points à l'ordre du jour ou des projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le mardi 5 février 2013, à zéro heure, heure de Paris).

Dépôt de questions écrites :

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites peut, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée au plus tard, soit lundi 4 février 2013 à zéro heure, heure de Paris, adresser ses questions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au siège de la Société à l'attention du Président du Conseil d'administration, ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante: amelie.marandon@siraga.com, accompagnée, d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

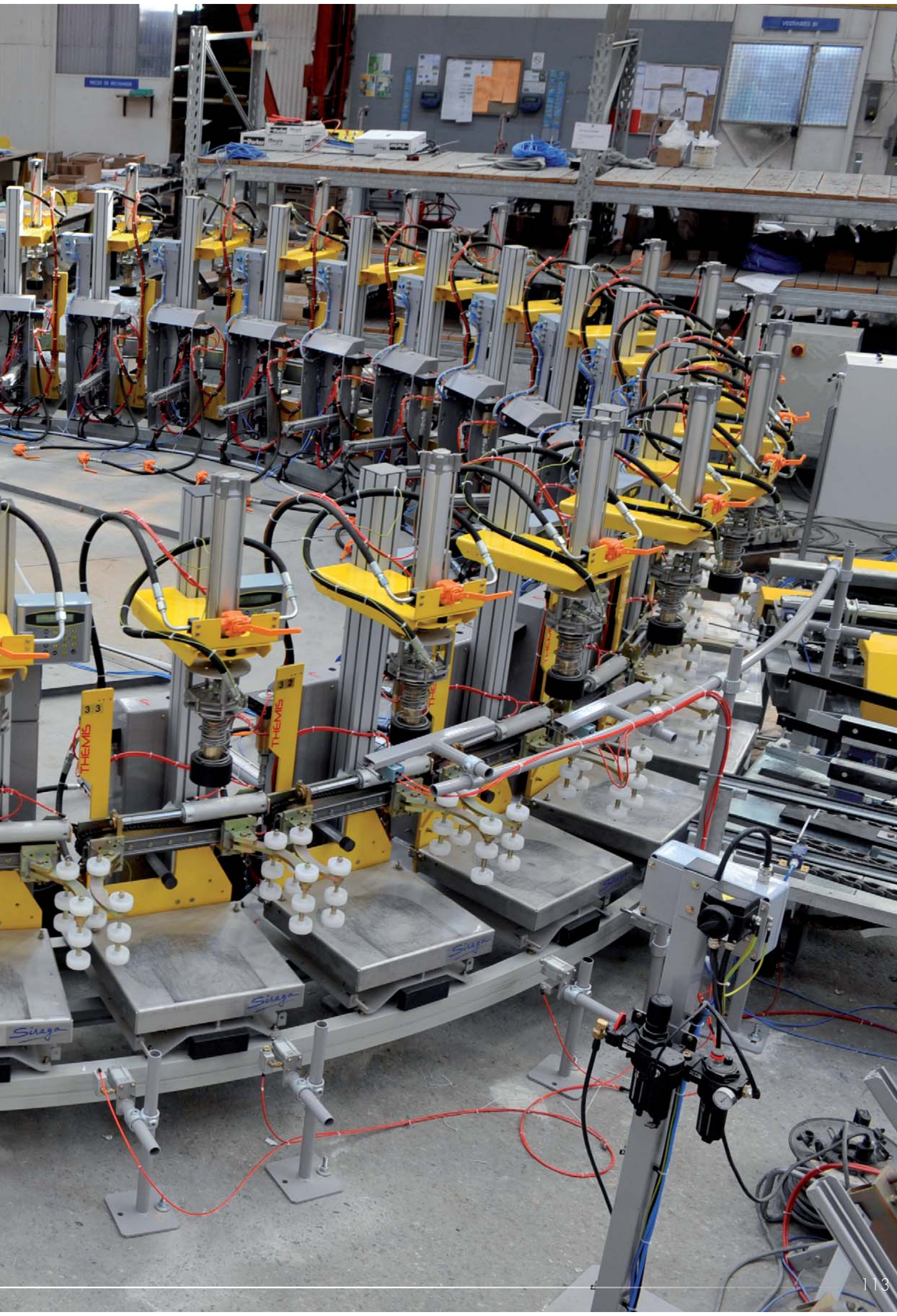
Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

C – Documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et mis en ligne sur le site internet de la société (www.siraga.com) dans les délais légaux.

Le Conseil d'administration









Communiqués de presse

Le Groupe SIRAGA publie ses résultats audités pour le 1er semestre 2012/2013

- Chiffre d'affaires semestriel en baisse de 28.6%
- Résultat net part du groupe -3.765k€
- Les comptes consolidés semestriels, clos au 30 septembre 2012, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 décembre 2012

Le groupe indépendant saoudien AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a conclu ce jour, auprès de M. Benoît COLLOMB et de sa holding GPL Industrie, un accord portant sur l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de SIRAGA SA, représentant au total 73,84 % du capital de la société.

Au 30 septembre, en milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2012/2013	1 ^{er} semestre 2011/2012
Chiffre d'affaires consolidé GPL	13 205	18 502
Résultat opérationnel courant	- 3 556	1 114
Résultat opérationnel	- 3 575	610
Marge opérationnelle	-27,0%	3,3%
Résultat net	-3 778	318
Résultat net part du groupe	-3 765	253

Des conditions de marchés difficiles, des reports de commandes au Maghreb et une concurrence exacerbée se sont traduites par une baisse de 28.6 % du chiffre d'affaires semestriel, notamment sur la filiale du Brésil. Cette dernière ne contribue en effet qu'à hauteur de 237K€ au chiffre d'affaires (en comparaison à 4.570 K€ pour la même

période sur l'exercice 2011/2012) et n'a pas pu conclure un marché de 6,5M€ avec un client historique.

Les suppléments de coûts liés à la finalisation de chantiers, associés à l'affaiblissement significatif de chiffre d'affaires sont les causes essentielles des pertes et de la forte dégradation des capacités de trésorerie.

Postérieurement à l'arrêté du 30 septembre, et dans un environnement toujours difficile, la détérioration du carnet de commandes a encore aggravé une situation de trésorerie déjà très tendue.

Contacts SIRAGA

M. Benoît COLLOMB, Président

Mme Amélie MARANDON, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

SIRAGA est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque SIRAGA.

SIRAGA conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale SIRAGA Engineering, SIRAGA a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

ADOSSEMENT DE SIRAGA AU GROUPE SAOUDIEN AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY (une société par actions fermée, constituée selon le droit de l'Arabie Saoudite)

COMMUNIQUE DE PRESSE DU LUNDI 31 DECEMBRE 2012

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a procédé ce jour, auprès de M. Benoît COLLOMB et de sa holding GPL Industrie, à l'acquisition de l'intégralité de leurs participations (soit 565.632 actions) dans le capital de SIRAGA SA, représentant au total 73,84 % du capital de la société.

Dans des conditions de marché difficiles qui se sont traduites par une baisse de 29% du Chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2012-2013 (à fin septembre 2012) et une perte significative, les actionnaires de référence sécurisent ainsi la pérennité de SIRAGA en l'adossant à un acteur industriel de premier plan.

Ce bloc d'actions a été acquis pour un montant de 500.000 € (cinq cent mille euros), soit 0,88€ par action.

AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY a également consenti à la société ce jour à un prêt revolving d'une durée d'un an et d'un montant d'au plus 2.000.000€ (deux millions d'Euros).

La signature de cet accord fait suite à l'avis favorable, donné par la délégation unique du personnel de l'entreprise de SIRAGA et des Conseils d'Administration de SIRAGA SA et de GPLI INDUSTRIE, au sujet de l'acquisition par AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY des actions détenues par les actionnaires de référence de SIRAGA.

Le Conseil d'Administration de SIRAGA, réuni ce jour, a nommé M. Eric BATISE, actuel Directeur Général Délégué, en qualité de Directeur Général.

Les démissions des Administrateurs, et notamment celle de M. Benoît COLLOMB, ont également été enregistrées lors de ce même Conseil d'Administration. A cet effet, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale le 8 février 2013 à 10h30 au siège de la société.

Par ailleurs, un communiqué relatif à l'arrêté des états financiers semestriels de la société au 30 septembre 2012 est établi et diffusé ce jour.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, AL AYUNI INVESTMENT & CONTRACTING COMPANY déposera un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions de SIRAGA.

La suspension de la cotation est maintenue jusqu'au dépôt de l'offre.

Conseils

Dans le cadre de cette opération, AL AYUNI a pour conseil financier L' LIONE & Associés (43, avenue de la Grande Armée 75 016 PARIS) et pour conseil juridique JONES DAY (2, rue Saint Florentin 75001 PARIS).

Les actionnaires cédants de SIRAGA ont pour conseil financier LINCOLN INTERNATIONAL (29, rue de Lisbonne 75008 PARIS) et pour conseil juridique HPML (45, rue de Courcelles 75008 PARIS).

SIRAGA a pour conseil juridique DS Avocats (46, rue de Bassano 75008 PARIS).

A propos de AL AYUNI

Fondé dans les années 60 par M. Hamad Abdullah AL-AYUNI, le Groupe AL AYUNI, qui est toujours détenu et dirigé par la famille éponyme, est devenu un acteur majeur du royaume d'Arabie Saoudite dans les métiers de la construction, des travaux publics et des réseaux ferroviaires.

Son chiffre d'affaires d'environ 300Millions d'euros est essentiellement concentré en Arabie Saoudite : l'acquisition de SIRAGA s'inscrit donc dans le cadre d'une diversification métier et géographique.

A propos de SIRAGA

SIRAGA est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque SIRAGA.

SIRAGA conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale SIRAGA Engineering, SIRAGA a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.

Contact AL AYUNI :

Site Internet : www.alayunigroup.com

M. ABDULAZIZ SULAIMAN ALHEDAITHY

E-mail : alhedaithy@alayuni.com

Contact SIRAGA :

Site Internet : www.siraga.com

Mme Amélie MARANDON

E-mail : amelie.marandon@siraga.com

Le 03 janvier 2013

Variation du capital de la société Siraga

Au 1^{er} janvier 2013, le capital de la société Siraga est composé de 766 022 actions, correspondant à 585 727 droits de vote.

Siraga est coté sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Siraga Amélie Marandon, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.



Le 28 janvier 2013

Variation du capital de la société Siraga

Annule et remplace le communiqué publié le 3 janvier 2013

Au 1^{er} janvier 2013, le capital de la société Siraga est composé de 766 022 actions, correspondant à 774 185 droits de vote.

Siraga est coté sur Alternext Paris – code ALSIR
Euroclear FR0000060170

Contacts

Siraga Amélie Marandon, Communication financière Tél. : 02 54 84 50 17

A propos de SIRAGA

Siraga est un groupe industriel qui intervient dans le secteur du GPL sous la marque Siraga. Siraga conçoit, réalise et commercialise des machines pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles de gaz. Fort de sa filiale Siraga Engineering, Siraga a développé un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le secteur du GPL.



Siraga
ZI Les Hervaux - BP 14
36500 BUZANCAIS - FRANCE

Tél. + 33 2 54 84 50 00
Fax + 33 2 54 84 50 40

Site Internet www.siraga.com
E-mail siraga@siraga.com

Contact M. Eric BATISE
Directeur Général